

Profitez de l'offre en ligne du fonds familial !

La demande d' [allocations familiales à la naissance](#) ainsi que [les allocations familiales pour les plus de 18 ans Enfants](#) Vous pouvez le soumettre entièrement par voie électronique, c'est- à-dire SANS impression ni signature manuscrite. Pour ce faire, utilisez votre certificat ELSTER valide ou votre carte d'identité numérique (fonction eID avec code PIN d'identification).

Bien entendu, vous pouvez également soumettre vos candidatures en ligne sans identification électronique. Après avoir renseigné vos coordonnées, la demande doit ensuite être imprimée, signée et envoyée à la caisse familiale par courrier ou par fax.

Les deux **demandes d'allocations familiales en ligne** sont disponibles sur www.familienkasse.de.

Vous pouvez également envoyer **des messages en ligne** . Ceux-ci peuvent être :

- Soumettez les preuves nécessaires , • Signalez les modifications (par exemple, adresse, coordonnées bancaires) ou • Soumettez vos objections et contradictions .

La plupart des changements ne nécessitent pas d'identification électronique.

Pour ce faire, utilisez la [notification à la caisse familiale](#).

Bon à savoir:

Un certificat ELSTER peut être demandé par voie électronique auprès de l'administration fiscale et vous offre le plus haut niveau de protection et de sécurité.

Transfert de données clients confidentielles. Informations sur www.elster.de.

Tout sur la carte d'identité numérique (eID) sur www.kartenapp.bund.de.

Connaissez-vous déjà l'allocation familiale à hauteur de 250 € par mois et par enfant ?

Les familles à faibles revenus qui perçoivent des allocations familiales peuvent percevoir l'allocation familiale (KiZ) sous certaines conditions. Avec le KiZ, vous avez également droit à des services d'éducation et de participation et pouvez être exonéré des frais de garde .

La [demande d' allocation familiale](#) vous pouvez le mettre en ligne. Cela peut également être fait de manière totalement dématérialisée grâce à la carte d'identité numérique (fonction eID).

Un conseil important : veuillez toujours vérifier d'abord auprès du [pilote KiZ](#) et avec seulement quelques détails pour savoir si vous avez droit aux allocations familiales.

Numéro d'allocation familiale



k



Veillez noter les informations ci-jointes et la fiche d'information sur les allocations familiales.

Des renseignements complémentaires peuvent être effectués pendant les heures de travail au numéro :

Demande d'allocations familiales

Veillez joindre une « annexe enfant » pour chaque enfant pour lequel vous demandez des allocations familiales.

Nombre d'« enfant de rattachement » attaché :

1 Informations sur le demandeur

Numéro d'identification fiscale du demandeur (s'il est attribué, doit être complété)
--

nom de famille	titre
----------------	-------

Prénom	Le cas échéant, nom de jeune fille et nom de famille d'un précédent mariage
--------	---

date de naissance	Lieu de naissance	Genre	Nationalité * (voir notes)
-------------------	-------------------	-------	----------------------------

* si ce n'est pas l'Allemagne, mais un État de l'UE/EEE, veuillez remplir « Annexe UE » ! Si vous n'êtes pas un pays de l'UE/EEE ou de la Suisse, veuillez joindre votre titre de séjour !

Adresse (rue/place, numéro de maison, code postal, lieu de résidence, état)

État civil:

<input type="checkbox"/> célibataire	depuis	<input type="checkbox"/> marié	<input type="checkbox"/> vivre en partenariat civil enregistré
		<input type="checkbox"/> veuf	<input type="checkbox"/> divorcé
			<input type="checkbox"/> vivre constamment séparé

2 Informations sur le conjoint ou le partenaire enregistré ou l'autre parent biologique ou beau-parent dans le même foyer

nom de famille	Prénom	titre
----------------	--------	-------

date de naissance	nationalité	Le cas échéant, nom de jeune fille et nom de famille d'un précédent mariage
-------------------	-------------	---

Adresse, si différente de celle de la personne postulant, par ex. B. si vous avez un autre lieu de résidence dans votre pays ou à l'étranger (rue/place, numéro de maison, code postal, lieu de résidence, état)
--

3 Informations sur le mode de paiement

IBAN

BIC	Banque, institution financière (éventuellement aussi une succursale)
-----	--

est le titulaire du compte

<input type="checkbox"/> demandeur comme sous le numéro 1	Nom de famille prénom
<input type="checkbox"/> pas le demandeur, mais :	

4 La convocation ne doit pas être envoyée à moi, mais à la personne suivante (par exemple conseiller fiscal, avocat, etc.)
être envoyé:

nom de famille	Prénom
Adresse, si différente de celle du demandeur (rue/place, numéro de maison, code postal, lieu de résidence, état)	

5 Informations sur les enfants

Une « annexe enfant » distincte doit être remplie et soumise pour chaque enfant pour lequel des allocations familiales sont demandées.

Je perçois déjà des allocations familiales pour les enfants suivants
(même en cas de détails de compte, de détournement et de remboursement différents) :

Prénom de l'enfant, éventuellement nom de famille différent	Date de naissance	sexe	Quelle caisse familiale (numéro d'allocation familiale, matricule) ?

6 Autres enfants propres pour lesquels une autre personne perçoit des allocations familiales :

Prénom de l'enfant, éventuellement nom de famille différent	Date de naissance	sexe	Qui perçoit les allocations familiales (nom, prénom) ?	Quelle caisse familiale (numéro d'allocation familiale, matricule) ?

Je garantis que toutes les informations (y compris dans les annexes) sont complètes et véridiques. Je suis conscient que je dois immédiatement informer la caisse familiale de tout changement important concernant mon droit aux allocations familiales. J'ai pris connaissance du contenu du dépliant sur les allocations familiales (disponible sur www.bzst.de ou www.familienkasse.de) .

Remarque sur la protection des

données : vos données seront traitées conformément aux articles 31, 62 à 78 de la loi sur l'impôt sur le revenu et aux dispositions du code des impôts ou sur la base de la loi fédérale sur les allocations familiales et du code de la sécurité sociale. Le traitement des données a pour but de vérifier votre droit aux allocations familiales. De plus amples informations sur le traitement de vos données par la caisse familiale et sur vos droits en vertu des articles 13 à 22 du règlement général sur la protection des données sont disponibles en ligne sur le site Internet de votre caisse familiale (disponible sous www.arbeitsagentur.de/datenschutz), où vous pouvez également [trouver](#) les coordonnées du délégué à la protection des données. Les dossiers d'allocations familiales sont généralement conservés pendant 6 ans après la fin du versement des allocations familiales.

Date

.....
Signature du demandeur ou du représentant légal

J'accepte que les allocations familiales soient déterminées ou approuvées en faveur de la personne qui en fait la demande.

Date

.....
Signature de la personne désignée au point 2 ou de son représentant légal

Informations sur la demande d'allocations familiales et l'investissement dans les enfants

Veillez remplir soigneusement et lisiblement le formulaire de demande et la pièce jointe pour enfants et cocher les cases appropriées. N'oubliez pas votre signature ! Si vous êtes mineur, votre représentant légal doit signer pour vous.

Veillez également demander à votre conjoint ou conjoint vivant dans le même foyer que vous de soumettre la demande. Conjoint de vie/autre parent signe s'il accepte que vous perceviez des allocations familiales. S'il n'y a pas d'accord, veuillez en informer la caisse familiale. Si le bénéficiaire a été déterminé par le tribunal, veuillez joindre la décision.

Veillez noter que votre candidature ne pourra être traitée que si elle est entièrement complétée. Si des preuves doivent être présentées pour déterminer la situation en matière d'allocations familiales, les informations qui ne sont pas requises (par exemple les notes scolaires sur un diplôme) peuvent être rendues méconnaissables.

Depuis le 1er janvier 2016, la condition pour avoir droit aux allocations familiales est que la personne ayant droit et l'enfant soient identifiés par les numéros d'identification fiscale qui leur sont attribués (article 139b du Code général des impôts). Depuis 2008, toute personne dont la résidence principale ou la résidence unique est inscrite dans un registre de population en Allemagne se voit attribuer un numéro d'identification fiscale. Les personnes non enregistrées mais assujetties à l'impôt en Allemagne reçoivent également un numéro d'identification fiscale.

Vous trouverez votre numéro d'identification fiscale et celui de votre enfant dans la lettre de notification correspondante de l'Office central fédéral des impôts. Votre numéro est également inscrit sur l'attestation électronique de charges sociales de votre employeur ou sur votre avis d'impôt sur le revenu. Si vous ne trouvez pas votre numéro d'identification fiscale dans les documents mentionnés, vous pouvez demander qu'il vous soit renvoyé à l'aide du formulaire de saisie sur le portail Internet de l'Office central fédéral des impôts www.bzst.de. L'Office central fédéral des impôts communiquera le numéro d'identification fiscale par écrit. Pour des raisons de protection des données, elles ne peuvent être transmises par téléphone ou par courrier électronique.

Si vous déménagez en Allemagne depuis l'étranger, vous recevrez automatiquement votre numéro d'identification fiscale par courrier de l'Office central fédéral des impôts si vous êtes inscrit auprès du bureau d'enregistrement des résidents. Le numéro d'identification fiscale de votre enfant sera envoyé à son adresse d'inscription immédiatement après sa naissance. Pour les enfants qui se trouvent actuellement à l'étranger mais qui ont déjà reçu un numéro d'identification fiscale dans le pays, veuillez fournir le numéro d'identification fiscale reçu dans le pays. Il n'y a pas d'impôt à payer pour l'enfant en Allemagne.

Numéro d'identification attribué car il s'agit par ex. Par exemple, si l'enfant vit dans un autre pays de l'UE, il doit être identifié d'une autre manière appropriée en utilisant les éléments d'identification personnelle et les documents couramment utilisés dans les pays respectifs. Vous pouvez savoir exactement quel justificatif est exigé de votre caisse familiale.

D'autres questions sur les numéros d'identification fiscale en tant que conditions d'éligibilité peuvent être trouvées sur www.bzst.de répondit.

Limitation du versement Les

allocations familiales fixées ne sont versées rétroactivement que pour les six mois précédant le début du mois au cours duquel la demande d'allocations familiales a été reçue par la caisse familiale (article 70, paragraphe 1, phrases 2 et 3 EStG).

Demande d'allocations familiales

Concernant les

points 1 et 2 : Informations sur le demandeur et son conjoint ou partenaire enregistré ou l'autre parent biologique ou beau-parent vivant dans le même foyer. Si les deux parents d'un enfant remplissent les conditions pour avoir droit aux allocations familiales. Le parent bénéficiaire des allocations familiales. selon la volonté des deux parents, il doit être inscrit comme demandeur. Dans l'état civil, la mention "séparé définitivement" ne doit être cochée que si, dans les couples mariés, au moins un des époux a l'intention de maintenir définitivement la séparation (cela s'applique également aux partenariats civils enregistrés).

Veillez fournir des informations sur l'autre parent biologique dans l'annexe sur l'enfant, à condition que l'autre parent biologique ne vive pas dans le même foyer que le demandeur.

Nationalité du demandeur :

1. si vous avez la nationalité allemande ou la nationalité d'un État de l'UE/EEE ou de la Suisse et si par ex. B. si au moins un parent ou un enfant vit à l'étranger ou est employé ou reçoit des prestations étrangères ou si l'un des parents est membre des forces armées de l'OTAN stationnées en Allemagne, veuillez remplir l'« Annexe étrangère » 2. s'il n'est pas de nationalité allemande, mais Si vous êtes ressortissant d'un pays de l'UE/EEE, veuillez remplir l'« Annexe UE » et la soumettre avec votre candidature ; sauf si « Annexe à l'étranger » doit être ajouté en raison du point 1

3. Si vous avez une nationalité autre que l'Allemagne ou un pays de l'UE/EEE ou la Suisse, veuillez Joindre le titre de séjour

Concernant le point 4 : La notification ne doit pas être envoyée à moi, mais à la personne suivante. Vous pouvez ici indiquer un destinataire autorisé (par exemple un conseiller fiscal, une association d'aide à l'impôt sur le revenu, etc.) qui recevra la notification des allocations familiales.

plante enfant

Général Veuillez

remplir complètement « l'Annexe Enfant ». Lors d'une demande en raison de la naissance d'un enfant né en Allemagne, l'acte de naissance ouvrant droit aux allocations familiales ou l'acte de naissance ne doivent être présentés à la caisse familiale que sur demande. Pour un enfant né à l'étranger, la preuve de parentalité doit être fournie à l'aide de documents officiels (par exemple acte de naissance étranger).

Pour les enfants de plus de 18 ans, l'annexe ne doit être remplie que s'ils répondent à l'une des conditions particulières énumérées dans la fiche d'information sur les allocations familiales. Des preuves appropriées (par exemple d'une scolarité ou d'une formation professionnelle) doivent être jointes. Pour les enfants adoptés (adoptés), veuillez joindre l'ordonnance d'adoption du tribunal de la famille.

Les « autres personnes » avec lesquelles existe une relation enfantine sont : les parents, les beaux-parents, les parents adoptifs, les parents adoptifs, les grands-parents.

Concernant le point 1 : Informations

sur l'enfant Si les enfants vivent en dehors de votre foyer, indiquez-en la raison (par exemple placement chez les grands-parents, dans une famille d'accueil, en raison de l'école ou de la formation professionnelle, résidence ultérieure dans le pays ou à l'étranger).

Concernant 2 : Lien d'enfance avec le demandeur, avec son conjoint ou partenaire de vie enregistré et avec d'autres personnes

La saisie des informations demandées ici est dans tous les cas obligatoire . Si le ou les autres parents de l'enfant sont décédés, il faut l'indiquer en ajoutant « décédé ». Si la paternité n'a pas été légalement établie pour un enfant, il faut inscrire « inconnue » ou « paternité non établie ».

Concernant le 3 : Informations destinées à un enfant majeur

Conditions particulières d'éligibilité Selon l'article

32, paragraphe 4, phrase 1, EStG, un enfant majeur peut être pris en compte si : 1. Il n'a pas encore atteint l'âge de

21 ans, n'est pas employé et est employé par une agence pour l'emploi.

est inscrit comme demandeur d'emploi en Allemagne ou

2. n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et

a) est en formation professionnelle ou b) se trouve

dans une période de transition de quatre mois maximum ou c) n'est pas en mesure de

commencer ou de poursuivre une formation professionnelle en raison du manque de place de formation ou d)

effectue un service volontaire réglementé ou

3. est incapable de subvenir à ses besoins en raison d'un handicap physique, mental ou émotionnel ; L'exigence est,

que l'invalidité est survenue avant l'âge de 25 ans (sans limite d'âge).

Concernant le point 5 : Travailler dans la fonction

publique « Travailler dans la fonction publique » signifie travailler en tant que fonctionnaire / bénéficiaire d'une pension / employé du gouvernement fédéral, d'un État, d'une municipalité, d'une association municipale ou d'une autre société, institution ou fondation de droit public. ou en tant que juge, militaire de carrière ou soldat temporaire.

Cela inclut également le travail effectué pour un employeur privé si les membres de la fonction publique ont bénéficié d'un congé à cet effet. Le service public ne comprend pas les communautés religieuses de droit public (églises, y compris les ordres religieux, les hôpitaux religieux, les écoles, les jardins d'enfants, etc.), ainsi que les associations dirigeantes/membres des services sociaux indépendants et les institutions qui leur sont affiliées.

Concernant le point 6 : Droit à une prestation en espèces d'une agence située en dehors de l'Allemagne ou d'une agence interétatique ou supranationale. Ici, par exemple, les

demandes de prestations familiales liées aux enfants qui existent à l'étranger ou les demandes de prestations liées aux enfants auprès d'une autorité pour l'emploi (par ex. Union européenne) doit être renseigné.

Concernant le point 7 : Êtes-vous ou étiez-vous ou une autre personne avec laquelle l'enfant a entretenu une relation parentale au cours des 5 dernières années avant le dépôt de la demande : (...)

Il faut également répondre « oui » aux questions 7a et 7b si vous, votre conjoint ou êtes inscrit

Le partenaire de vie ou une autre personne avec laquelle l'un des enfants a une relation familiale est ou a été actif dans le service diplomatique ou consulaire.